



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX
Membre : M. BOISNOIR

PV du 13 mai 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

1^{er}

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs** : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 €

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

Match n° 29437914 – HB FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 2 du 17/05/2025

Reprise de dossier.

Courriel d'HB FUTSAL.

Courriel de MYA FUTSAL acceptant de jouer à 19h00,

Accord de la Commission.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

La finale de la Coupe de l'Essonne Futsal aura lieu le samedi 24 mai 2025 à MAISSE.

RESULTATS DES ½ FINALES (rencontres à jouer semaine du 14/04/2025 au 20/04/2025)

1- VILLABE ETS 1 / MYA FUTSAL 1 :

2- BVE FUTSAL 2 / DIAMANT FUTSAL 1 : 7-6

Match n° 53310624 – VILLABE ETS 1 / MYA FUTSAL 2 du 05/05/2025

Reprise du dossier.

Sans réponse de MYA FUTSAL, la commission maintient la rencontre le lundi 19/05/2025 à VILLABE.

Prochaine réunion le mardi 20 mai 2025